

Québec, le 6 juin 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 mai dernier, la députée de Vaudreuil déposait à l'Assemblée nationale une question au feuilleton concernant les conséquences de la fermeture partielle du pont de l'Île-aux-Tourtes sur le réseau de l'éducation.

Plus particulièrement, elle me demandait de prendre les mesures nécessaires afin de répertorier auprès de chacune des écoles le pourcentage d'élèves en retard, la récurrence de ces retards et la moyenne de temps des retards, ainsi que de mesurer l'impact que ces retards ont sur le travail du personnel scolaire et sur la qualité des enseignements donnés aux enfants. Enfin, elle me demandait de m'engager à ce que les écoles et les centres de services scolaires (CSS) visés s'impliquent rapidement et activement pour trouver une solution au transport scolaire des élèves qui subissent les conséquences de la fermeture partielle du pont de l'Île-aux-Tourtes.

Je tiens à souligner que je suis sensible aux impacts de la fermeture partielle du pont de l'Île-aux-Tourtes sur les élèves, leur famille, ainsi que les membres du personnel scolaire. En ce qui concerne la gestion de la circulation, l'avancement des travaux de renforcement, réalisés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, a permis de réinstaurer, le 27 mai dernier, la gestion dynamique de la circulation sur le pont. Ainsi, deux voies sont maintenant disponibles dans le sens de l'achalandage aux périodes de pointe. Cette mesure contribue à réduire de façon considérable la congestion observée le matin et causant les retards auxquels fait référence la députée de Vaudreuil.

... 2

Le ministère de l'Éducation a par ailleurs communiqué avec les organismes scolaires concernés afin de documenter les éventuelles problématiques de retard ainsi que les mesures mises en œuvre pour soutenir les élèves concernés. Ainsi, des retards se situant entre 10 et 30 minutes par jour peuvent être observés.

À cet égard, il y a d'abord lieu de souligner l'apport des équipes-écoles et du personnel des organismes scolaires, lesquels mettent tout en œuvre pour en limiter les impacts sur les élèves. Les CSS travaillent en collaboration avec les transporteurs scolaires afin que des modifications soient apportées à l'horaire des circuits, lorsque cela est possible, pour que les parcours débutent plus tôt. Dans d'autres cas, l'organisation scolaire a été revue avec l'objectif d'accommoder les élèves concernés.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Bernard Drainville